CFM BOURIETTE

Programme de Formation Actualisé le 2 Janvier 2025

Formation Continue Obligatoire des Conducteurs de Taxi





PROGRAMME Formation Continue Obligatoire des Conducteurs de Taxi

Objectif : A l'issue de la formation de stagiaire sera capable de :

→ Répondre à l'obligation réglementaire de réactualisation des connaissances des conducteurs de taxi

Public concerné : Titulaire du CCPCT

Pré requis : Etre titulaire du permis de conduire valide et être titulaire du CCPCT

Lieu de Formation : CFM Bouriette - Zone Bastillac Sud - 65 000 TARBES

Date de formation : A DEFINIR

Durée de la formation : 14 h

Horaire: 8 h à 12 h et 13h30 à 16h30

Conditions d'accès : Transmettre au centre de formation sa carte professionnelle

Nombre maximum de participants : 12 Organisation de la formation : En présentiel

Encadrement Administratif: Madame ALLEMANE Mercedes

Responsable Pédagogique : BOURIETTE Gérard - Formateur de formateurs – Coordinateur Pédagogique -

BAFM

Equipe pédagogique :

BOURIETTE Cédric (Licence Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER et du Titre Pro ECSR BOURIETTE Serge (MASTER II Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER et titulaire CCPCT

Moyens: Trois salles de formation - Rétro projecteur - Ordinateurs - Internet - Vidéo Projecteur - Véhicule avec taximètre - Vidéothèque et bibliothèque contenant l'ensemble des textes et documents nécessaires à la formation. Cours en salle et en voiture - Simulation - Mises en situation Méthodes pédagogiques:

Pédagogie de l'exposition (méthodes expositives) \neg Méthode affirmative \neg Méthode interrogative \neg Méthode magistrale \neg Méthode démonstrative 2.Pédagogie de l'action (méthodes actives) \neg Méthode de la découverte

Exécution de l'action : Feuilles d'émargement journalières et attestation de fin de formation Evaluations : évaluations en cours de formation réalisées et validées sur le livret d'apprentissage du candidat

Accessibilité: nos prestations peuvent être dispensées à des personnes en situation d'handicap (nos locaux peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite et notre organisme en coordination avec les acteurs locaux et nationaux peut identifier les besoins afin d'adapter les moyens de la prestation dispensée, (Le référent handicap: Mme Allemane Mercedes: crim@bouriette.com)

Délai d'accès : la durée estimée entre la demande de l'apprenant et le début de la formation est de 15 jours sous conditions que le dossier administratif soit complet

Sanction finale : Attestation de suivi de formation

Coût de la formation : 350 € Net (non assujetti à la TVA)

I - Les Evolutions applicables aux taxis

- Evolutions Législatives et Réglementaires
- Evolutions Nationales et Locales

II - Sécurité Routière

- La signalisation routière
- La réglementation routière
- Le permis à points
- Les sanctions administratives
- Les sanctions pénales

II - Evolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport

- Transports assis professionnalisés
- Services réguliers et à la demande
- Transports de personnes à mobilité réduite

IV - Stratégie Professionnelle

- Accueil Commercialisation
- Gestion des conflits